



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES RELATIONS
AVEC LE PARLEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE MINISTRE

Paris, le 18 janvier 2023

Monsieur le Président,

En application de l'article 29 bis, alinéa 4, du Règlement du Sénat, j'ai l'honneur de vous communiquer la liste des ordonnances dont la publication est prévue jusqu'au mois de mars 2023 sur le fondement de l'article 38 de la Constitution.

Conformément à la décision n° 2021-820 DC du Conseil Constitutionnel du 1^{er} juillet 2021, ces informations revêtent un caractère indicatif. Elles ne sauraient lier le Gouvernement dans l'exercice des prérogatives qui sont les siennes en application des articles 38 et 48 de la Constitution.

- Ordonnance prise en application de l'article 34 de la loi n° 2022-52 du 24 janvier 2022 relative à la responsabilité pénale et à la sécurité intérieure ;
- Ordonnance prise en application de l'article 40 de la loi n° 2021-1017 du 2 août 2021 relative à la bioéthique ;
- Ordonnance prise en application de l'article 42 de la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants ;
- Ordonnance prise en application de l'article 7 de la loi n° 2022-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante ;
- Ordonnance prise en application de l'article 8 de la loi n° 2022-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante ;
- Ordonnance prise en application de l'article 106 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Monsieur Gérard LARCHER

Président du Sénat

Petit Luxembourg

17 rue de Vaugirard

75291 PARIS CEDEX 06

- Ordonnance prise en application de l'article 161 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Par ailleurs, le Gouvernement prévoit de déposer sur le bureau du Sénat différents projets de loi de ratification d'ordonnances publiées sur le fondement de l'article 38 de la Constitution.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



— Franck RIESTER —